

## **Compte rendu de la séance ordinaire du 15 janvier 2021**

Présents : HAMM Ernest, GEORGES Michel, MOTSCH Grégory, HECKEL Fanny, LOUTRE Franck, GEORGES Martine, ELLMANN Pierre, RICHERT Frédéric

Absents : JAECK Cinthia

Absents excusés : MAHDADI Jordan, MARTIN Yannick

Procurations : MAHDADI Jordan par MOTSCH Grégory, MARTIN Yannick par HECKEL Fanny

Secrétaire de la séance: GEORGES Michel

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Bois bourgeois 2021, fixation du prix des lots
- Demande de subvention dispositif "Relance Rurale"
- Modification du nombre de postes d'Adjoints au Maire
- Indemnités de fonctions aux Maire, Adjoints et conseillers municipaux délégués
- Création d'un emploi d'attaché territorial
- Personnel communal : paiement des heures complémentaires
- Baux ruraux et attribution du champs 50 sous
- Décisions du Maire
- Divers - Informations

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Il espère et souhaite une nouvelle année dans de meilleures conditions sanitaires.

Il remercie les conseillers pour leur investissement en 2020, chacun dans sa spécialité ainsi que chaque commission pour leurs travaux en commun. Il renouvelle, au nom du conseil, les remerciements à notre secrétaire, ministre de toutes les fonctions.

Le maire propose de baisser son indemnité de 12 % du net, suite à la demande d'une conseillère municipale.

Il fait un point sur le budget 2020 en précisant que les délibérations à l'ordre du jour concernent particulièrement les finances. Il répond aux différents renseignements et questions.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Délibération n° 2021 01 01 : Bois bourgeois 2021 : fixation du prix des lots**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution de lots de bois aux ayants-droits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du stère de bois bourgeois à 53,15 € pour l'année 2021, soit 318.90 € les 6 stères.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2021 01 02 : Demande de subvention : Dispositif "Relance Rurale"**

Le Maire propose après étude et consultation de différents devis avec la commission travaux des devis d'un montant global de 39 569.48€ HT pour les projets suivants :

- cimetière : 8 200€ HT
- abri école : 12 930€ HT
- rénovation de l'aire de jeux (impasse du Cerisier) : 18 439.48€ HT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une subvention exceptionnelle au titre du dispositif "Relance Rurale" lancé par la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2021 01 03 : Modification du nombre de postes d'Adjoint au Maire**

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Il rappelle qu'en application de la délibération du 3 juillet 2020, la commune dispose, à ce jour, de 2 adjoints.

Il propose, au vu de la charge de travail, de nommer un 3ème Adjoint.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 3

Après un appel de candidature, le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du 3ème adjoint.

Candidats au poste de 3ème adjoint : M. Franck LOUTRE

A 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal, décide de nommer M. Franck LOUTRE 3ème adjoint. Ce vote n'ayant pas eu lieu à bulletin secret, l'élection du 3ème adjoint est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Délibération n° 2021 01 04 : Indemnités de fonctions au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoint au Maire et aux Conseillers municipaux délégués étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide et avec effet au 1er février 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de 3ème Adjoint au Maire au taux de 6,6 % de l'indice du terminal de la fonction publique.

à 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

de 1er conseiller municipal délégué au taux de 6 % de l'indice du terminal de la fonction publique.

à 7 voix pour et 3 voix contre.

### **Délibération n° 2021 01 05 : création d'un emploi d'attaché territorial**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la création la nouvelle mission : maintenance informatique et gestion du site internet de la commune, il convient de renforcer les effectifs de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire informatique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 1,5/35ème (soit environ 95€ net mensuel).

pour la maintenance informatique et la gestion du site internet de la commune à compter du 1er février 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial, sur la base du 9ème échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité concernant la création du poste.

A 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention concernant sa rémunération.

### **Délibération n° 2021 01 06 : Personnel communal : paiement des heures complémentaires**

Considérant la nécessité de payer à certains agents employés à temps non complet des heures complémentaires effectuées au-delà du temps de travail prévu afin de rémunérer des temps de travail ponctuellement effectués sur demande de l'autorité territoriale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas instituer la possibilité de payer des heures complémentaires aux agents.

Comme stipulé dans la délibération du 30 juillet 2020, la situation des agents concernés sera étudiée au cas par cas en conseil municipal.

Pour : 0 Contre : 9 Abstentions : 1

### **Délibération n° 2021 01 07 : Baux ruraux et attribution du champs 50 sous**

M. le Maire présente un plan des propriétés agricoles de la Commune et expose les attributions actuelles des baux ruraux et du champs 50 sous.

M. Frédéric RICHERT ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le champ 50 sous d'une superficie de 80 ares par la signature d'un bail pour une durée de 9 ans à :

M. Frédéric RICHERT

- d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant pour une durée de 9 ans.

L'attribution des autres baux ruraux sera étudiée en réunion de commission et sera représentée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 4

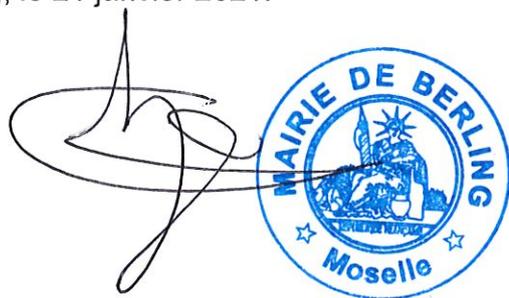
#### **Décisions du Maire**

arrêté autorisant le Brûle-sapins

#### **Divers - Informations**

- Anniversaire : MULLER René, remerciement au conseil municipal pour le cadeau
- Compte-rendu de la réunion de travail avec le Maître d'oeuvre M. Jean RICHERT concernant le lot 2 de la phase 1 : travaux de stationnement et espace de convivialité
- Proposition des dates des prochaines réunions du CM : 26/02, 09/04, 21/05, 02/07

Compte-rendu établi par Michel GEORGES, conseiller municipal.  
Berling, le 21 janvier 2021.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BERLING' at the top, 'Moselle' at the bottom, and a central emblem featuring a church tower and a sun. Two small stars are positioned on either side of the emblem.